

# **DISPOSITIF ULIS**

mercredi 27 mars 2013

## **Présentation générale**

Le dispositif ULIS a été mis en place au collège Jean Moulin à la rentrée scolaire 2009. Il concerne 10 élèves âgés de 12 à 15 ans et scolarisés de la sixième à la troisième.

Les évaluations diagnostiques effectuées durant les premières semaines de septembre permettent de recenser d'une part, les aptitudes, les capacités et les connaissances de chacun des élèves et d'autre part leurs difficultés, leurs carences et leurs besoins.

A partir de ce bilan, un projet individuel d'inclusion scolaire est élaboré pour chaque élève. Ce dernier reconnaît la spécificité de chaque adolescent, prend en compte son histoire, ses problèmes psychologiques et/ou affectifs ; tient compte de son cursus scolaire ; il prend en compte ses acquis réels et reconnaît ses possibilités de progression.

Pour ces évaluations je me sers, pour les nouveaux élèves, d'évaluations normées adaptées puis j'affine en fonction de leur réussite. Pour les anciens élèves, j'ai construit des évaluations adaptées à leur niveau ou j'utilise des évaluations SEGPA voire sixième.

Les profils des élèves ainsi définis, sont communiqués aux professeurs concernés de manière succincte. Après deux à trois semaines de classe, les professeurs évalueront, à travers une fiche de liaison, les inclusions et donneront leur point de vue sur la poursuite de celles-ci.

## **Les emplois du temps**

Chaque élève a un emploi du temps personnalisé. Le temps hebdomadaire de présence au collège est compris entre 24 heures et 25 heures. Seule une élève a 22 h de cours.

Les temps d'inclusion peuvent paraître très importants pour certains élèves mais à la fin de la période d'observation et évaluation, l'équilibre est rétabli. En effet, il n'est pas rare que je supprime une matière sur les EDT, notamment des nouveaux élèves.

L'AVS, Madame Benahiaya, a un emploi du temps de 21 heures. Elle est la plupart du temps avec les élèves en inclusion. L'auxiliaire a pour mission de permettre à l'enfant handicapé de trouver sa place et son statut de collégien dans sa classe comme dans la vie du collège, mais aussi bien de permettre à l'enseignant, aux camarades, à tout le collège de bien accepter et accueillir l'adolescent handicapé. L'attention se porte certes sur les difficultés de l'enfant mais aussi sur ce qui fait difficulté au jeune (par exemple les contraintes de la discipline scolaire, de l'écriture ou de la prise de parole en classe...). Il prend le jeune comme il est et « l'accompagne en situation ».

L'élève ayant un handicap mental connaît une somme de difficultés, plus ou moins importante, de conceptualisation, de communication, de décision... Et comme toute forme de handicap, le handicap mental doit être compensé. En l'occurrence, pour ce qui concerne le handicap mental, la nature de la compensation consistera à aider l'adolescent à communiquer, à prendre des décisions, à participer à la vie du groupe, à décoder, à comprendre et à agir dans le groupe classe tout en recherchant le maximum d'autonomie... L'aide doit rester pratique, rapide et discrète permettant à l'élève de trouver la disponibilité maximale pour sa participation aux activités de la classe. L'ajustement de ces interventions doit se faire en fonction d'une appréciation fine de l'autonomie de l'élève et tenir compte de la nature et

de l'importance des activités. Il est donc indispensable qu'elles résultent d'une concertation avec chaque enseignant et s'adaptent aux disciplines, aux situations et aux exercices.

L'AVS sera conviée à participer aux réunions de préparation des conseils de classe ainsi qu'à certaines équipes éducatives de suivi. L'échange entre l'enseignante coordonnatrice et l'AVS se doit être permanent.

## **Les enseignants**

### **Enseignants intervenants :**

Monsieur Hamard Stéphane, professeur d'EPS,  
Madame Léon, professeur d'allemand.  
Monsieur Ferrer, professeur d'éducation musicale

### **Enseignants accueillant des élèves ULIS :**

Madame Giambasi, professeur de français  
Monsieur Hamard, professeur d'EPS  
Monsieur Cuminetto, professeur d'histoire-géographie  
Madame Haag, professeur d'histoire-géographie  
Monsieur Ferrer, professeur d'éducation musicale  
Madame Cuhaciender, professeur d'arts plastiques  
Madame Allaix, professeur de technologie  
Madame De la Riva, professeur d'EPS  
Monsieur José, professeur de technologie  
Madame ysard, professeur de SVT  
Madame Parant, professeur de SVT  
Monsieur Taillib, professeur de physique  
Madame Sarlin, professeur d'EPS  
Madame Isableu, professeur d'EPS  
Madame Perotti, professeur de physique

### **Professeurs principaux :**

Monsieur Mathot-Galvez, 6°5  
Madame Ysard, 6°7  
Madame Langlais, 5°3  
Monsieur Valero, 5°6  
Madame Perotti/Madame De La Riva, 4°4  
Monsieur Hamard, 4°5  
Monsieur Ferrer, 4°6  
Madame Léon, 3°3  
Madame Haag 3°4

## **Les intervenants et partenaires**

### **- Le SESSAD Le Chemin**

Responsable : Madame Ayme  
Educatrices spécialisées : Madame Granier, Madame Dama  
Psychologue : Madame Guzman

Depuis sa création début 2010, le SESSAD le chemin accueille des élèves de l'ULIS. Nous avons mis en place un réel travail d'équipe, comprenant notamment :

des observations en classe,  
des réunions et des activités communes,  
des accompagnements sur le temps scolaire,  
de l'aide aux devoirs,  
des temps de synthèse au collège,  
des bilans et des prises en charge au sein du collège en psychomotricité,  
des groupes thérapeutiques.

#### **- La SEGPA du collège Jean Moulin**

En vue de la préprofessionnalisation des élèves de l'ULIS, j'ai souhaité établir un partenariat avec la SEGPA du collège afin que les élèves du dispositif puissent, en fonction de leur projet d'orientation, suivre un atelier de découverte professionnelle.

La convention est à renouveler.

#### **- Le Conseil Général (Actions éducatives, sortie Nature)**

Comme chaque année, une demande de PAME a été réalisée ainsi que des actions éducatives et une sortie nature.

## **Les réunions**

### **Les équipes éducatives de suivi**

Ces réunions de concertation sont mises en place tout au long de l'année sous la conduite du référent pour le handicap correspondant au secteur, pour réajuster le projet individualisé de chaque élève.

#### **Pour chaque réunion sont présents :**

Le Principal ou son adjoint,  
Le Conseiller d'orientation Psychologue  
L'assistante sociale,  
L'enseignant référent, Monsieur Pariseli,  
L'enseignante coordonnatrice du dispositif,  
Les parents ou tuteurs légaux de l'élève.

#### **Pour chaque réunion peuvent être présents :**

Le professeur principal de la classe de référence de l'élève,  
L'AVS,  
Les partenaires éventuels (SESSAD, Lycée professionnel, IME.....),  
Les thérapeutes éventuels (orthophoniste, psychologue, psychomotricien...).

Il revient à l'enseignant référent de convoquer l'ensemble des participants. Les dates de ses réunions tiennent compte des disponibilités des principaux acteurs et surtout du calendrier des commissions de la MDPH afin de proposer dans le délai imparti les modifications à apporter au PPS de l'élève.

## **Conseil de classe**

A la fin d'une période d'évaluation, chaque enseignant doit remplir une fiche de liaison afin de me communiquer leur appréciation de l'élève concernant sa motivation, sa capacité d'inclusion, ses compétences et progrès scolaires... et proposer la poursuite ou non de l'inclusion. De plus, j'organise une réunion appelée « conseil ULIS », une semaine avant le début des conseils de classe. Elle a pour objectif

de faire un bilan du trimestre de l'ensemble du dispositif ULIS et de préparer les conseils de classes. Tous les enseignants sont conviés ainsi que la conseillère d'orientation et la direction. A l'issue de cette réunion des aménagements en vue d'amélioration peuvent être réalisés.

J'assiste aux conseils des classes de référence de mes élèves. C'est le professeur principal qui donne l'appréciation générale élaborée durant le conseil ULIS.

## **Les demandes de projets**

### **- Club ULIS**

Inclusion inversée : Pratiques artistiques ou jeux de société.

Le club a pour but d'accueillir les élèves volontaires des classes de référence entre midi et deux le jeudi. Afin de ne pas perturber les inscriptions à l'AS, celles au club ULIS débuteront mi-septembre. Les groupes ne dépasseront pas 20 élèves ; C'est pourquoi, un roulement sera organisé par période scolaire. Tous les élèves ULIS participent.

### **- Découverte linguistique**

Les élèves ULIS ne participent pas aux cours de langue dans leur classe. Durant cette heure en allemand ils apprennent de manière ludique, les premières notions.

### **- EPS**

Les élèves suivent tous l'activité sportive dans leur classe. Toutefois, cette heure supplémentaire favorise la cohésion de groupe et permet la pratique de sports différents dans une atmosphère plus sereine : Vélo, Tennis de table, lutte, accrosport, natation, équitation.

1 heure semaine sur 4 cycles ou 2h/semaine sur 2 cycles.

### **- Projet Musique**

Poursuite du projet de l'année dernière sur la fabrication d'instruments de musiques à base de fruits et légumes.

### **- A la découverte des sciences**

Poursuite du projet de l'année précédente permettant la découverte des sciences physiques.  
Projet construction et lancement de fusées.

### **- Voyage au ski**

Cette année encore, je co-organise le voyage au ski du collège avec Madame De La Riva. Il aura lieu la première semaine d'avril.

### **- Orientation et professionnalisation**

Mise en place du forum des formations et métiers adaptés.

Visite de structures spécialisées de type IME, CFA, LP, ESAT

Participation au travail de réflexion sur l'orientation des enseignants du collège et création d'outil commun.

Inclusion envisagée en atelier SEGPA

Travail en partenariat avec le SESSAD, sorties communes ou complémentaires. Suivi des jeunes en extérieur.